



Concours réservé de recrutement de professeurs certifiés exerçant dans les disciplines d'enseignement général

Section langues vivantes étrangères : russe

Note sur l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit **en français** (cf. référentiel de compétences du professeur - compétence 2) comporte deux parties :

Première partie (2 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, et ses expériences dans le domaine de l'enseignement (collège, lycée, université ou formation continue des adultes).

Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en oeuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement du russe, pour le niveau dans lequel il intervient (ou est intervenu) et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

Il sélectionne pour les joindre à son dossier, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent être significatifs, précis et concis et comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat devra présenter et analyser dans son dossier **l'un** (ou plusieurs) des éléments suivants :

- une courte séquence de deux ou trois séances conçue en vue de l'acquisition de savoirs linguistiques et culturels et de compétences de communication ;
- la conception d'évaluations écrites et/ou orales ;
- le travail personnel demandé aux élèves dans et en dehors des séances d'enseignement ;
- l'intégration et l'incidence des technologies de l'information et de la communication dans la conception et la mise en oeuvre d'un projet pédagogique.

Il est attendu du candidat qu'il :

- expose clairement ses objectifs et ses choix en situant brièvement le projet dans le cadre d'une progression et en se référant aux programmes en vigueur ;
- procède à une analyse des besoins des élèves et décrit les stratégies retenues : choix du ou des supports (textuels, audio-vidéo, iconographiques) et description de chacune des étapes du projet et de l'enchaînement des activités ;
- mette un accent particulier sur les activités de pratique de la langue et sur l'apprentissage de savoirs nouveaux ;
- fasse le bilan de son action, en disant ce qu'il estime avoir réussi, où il situe les faiblesses et comment il envisagerait d'améliorer les choses

Le jury évaluera chacun des dossiers à partir des critères suivants :

- la maîtrise de la langue française (qualité de l'expression, maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe) ; la langue utilisée dans le dossier doit être à la fois claire et accessible.
- la pertinence de l'activité décrite et l'impression d'authenticité qui s'en dégage.
- l'explication claire et argumentée des choix pédagogiques opérés pour la mettre en œuvre
- la cohérence globale du dossier et la structuration du propos.

Une bonne connaissance des programmes est bien sûr indispensable.